

MAIRIE
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 03 novembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D522022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
03/11/2022

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –
M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis –
M. GAILLARD Bruno – M. NILLOON Christophe – Mme DEGRANGE Valérie –
Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT
Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à Mme ROBIN
Pascale, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à Monsieur VERNOUX Bertrand,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme LOURD Mathilde, Mme
PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY Christelle a
donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le projet de décision
modificative n°1 du budget communal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** la proposition de Décision Modificative n° 1 au Budget
Communal telle que suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	compte 6811/042 Dotation aux amortissements	+ 6 165.44 €
	compte 023 virement section investissement	- 6 165.44 €

Section d'Investissement :

Dépenses :	compte 2151-041 annulation avance RD 1079	+ 46 879.20 €
	compte 2151-041 avance RD 1079	+ 61 200.00 €
	compte 2151-041 avance Rue du Mottier	+ 21 240.00 €
	compte 2151-041 avance bâtiment technique	+ 10 050.00 €

Recettes :	compte 281561/040 amortissement	- 2.00 €
	compte 281568/040 amortissement	+ 265.12 €
	compte 281571/040 amortissement	- 2.00 €
	compte 281578/040 amortissement	- 215.67 €
	compte 28158/040 amortissement	+ 639.70 €
	compte 28183/040 amortissement	+ 33.25 €
	compte 28184/040 amortissement	+ 481.41 €
	compte 28188/040 amortissement	+ 4 965.63 €
	compte 021 virement section fonctionnement	- 6 165.44 €
	compte 238-041 avances marché	+ 139 369.20 €

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20221110-D522022bis-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2022

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 15 novembre 2022



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX